

Thème : « REFLETS à Saint-Aubin-Sauges »

1. Objet du concours

Le concours de photographie amateurs vise à encourager la créativité et à valoriser les regards artistiques portés sur le thème « **REFLETS à Saint-Aubin-Sauges** ». Les participants sont invités à proposer des images interprétant ce thème sous une forme figurative, symbolique ou poétique. Le concours porte sur la photographie numérique, les images argentiques numérisées étant également acceptées si elles respectent les critères techniques requis.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs résidant en Suisse ou à l'étranger.

Exigences principales :

- Chaque participant peut soumettre plusieurs œuvres, mais une seule pourra être retenue pour l'exposition.
- Les photos doivent être **originales**, réalisées par le participant, et **exemptes d'intelligence artificielle** ou de plagiat.
- Les images doivent impérativement avoir été **prises sur le territoire de Saint-Aubin-Sauges**.
- Les membres du jury et du comité d'organisation ne sont pas autorisés à concourir.

Contraintes techniques obligatoires :

- Respect du thème du concours.
- Format **paysage**.
- Résolution suffisante pour un tirage **100 × 70 cm** (200–300 dpi, min. 4000 × 3000 px).

Toute photographie ne répondant pas à ces exigences sera automatiquement exclue.

3. Modalités de soumission

Les photos doivent être transmises en haute résolution dans l'un des formats suivants : JPEG, PNG, TIFF, ou tout autre format couramment utilisé.

- **Période de prises de vue** : du 1er janvier au 31 décembre 2026.
- **Dépôt des œuvres** : du 1er décembre 2026 au 31 janvier 2027.
- **Envoi par e-mail** : saintaubin2024@gmail.com ou lien pour un upload sur une plateforme dédiée (ex. WeTransfer, Swiss transfer, Nextcloud, etc)

Chaque e-mail doit contenir :

- une seule photographie,
- le nom et le prénom du photographe,

- le titre de l'image,
- le lieu de prise de vue,
- un court texte descriptif ou un commentaire lié à la photo,
- la mention obligatoire : « **J'accepte sans conditions les termes du règlement du concours.** »

Plusieurs e-mails peuvent être envoyés en cas de participation avec plusieurs œuvres.

4. Critères de sélection

Les photos seront évaluées par le jury sur la base des éléments suivants :

- originalité et créativité ;
- qualité technique et maîtrise de la composition ;
- impact visuel et émotionnel.

5. Jury

Le jury est composé de membres du comité d'organisation et de photographes expérimentés reconnus dans la région. En cas d'empêchement, l'organisateur se réserve le droit de remplacer un membre du jury.

Les membres du jury et du comité, ainsi que toute personne ayant un lien familial ou personnel avec un participant, s'engagent à ne pas évaluer les œuvres concernées. Les décisions du jury sont **définitives et sans appel**.

6. Exposition

Les **15 photos sélectionnées** seront imprimées au format **100 × 70 cm** sur un support aluminium 3 mm, puis exposées le long du débarcadère du port de Saint-Aubin-Sauges du **1er mai au 30 septembre 2027**.

Les frais d'impression et d'installation sont pris en charge par l'organisateur. Celui-ci décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme ou détérioration des œuvres pendant l'exposition.

7. Catalogue de l'exposition

Un catalogue sera édité et présentera au moins une photographie par participant ayant obtenu une note figurant parmi les **60 meilleures**.

Ce catalogue sera :

- offert aux auteurs des œuvres exposées et primées ;
- proposé à la vente au prix de **CHF 20.–** pour les autres participants et le public.

8. Droits d'auteur et droit à l'image

En participant, les photographes accordent à l'organisateur une **licence non exclusive, gratuite et illimitée dans le temps**, valable dans le monde entier, pour :

- la promotion du concours (site web, réseaux sociaux, presse, expositions) ;
- des actions de valorisation culturelle liées au village et à la commune.

Le nom de l'auteur sera mentionné dans toute utilisation.

Chaque participant atteste :

- être l'unique détenteur des droits liés à la photographie fournie ;
- avoir obtenu l'accord écrit des personnes identifiables ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Après l'exposition, chaque photographe pourra :

- récupérer son tirage contre remboursement des frais d'impression ;
- ou en faire don à l'Assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges, qui pourra l'utiliser pour sa communication, le vendre ou le valoriser, tout en mentionnant le nom de l'auteur.

9. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.

Chaque envoi doit contenir la phrase : « **J'accepte sans conditions les termes du règlement du concours.** »

10. Protection des données

Les données personnelles recueillies (nom, adresse e-mail, etc.) sont utilisées exclusivement dans le cadre du concours. Elles ne seront ni transmises ni vendues. Elles pourront être conservées pour informer les participants d'une édition ultérieure.

Conformément à la législation en vigueur, chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en contactant :

saintaubin2024@gmail.com.

11. Responsabilité et force majeure

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte, corruption ou non-réception des fichiers soumis. Il ne pourra être recherché en cas d'annulation due à un événement imprévisible ou à un cas de force majeure.

En cas de litige, le for juridique est fixé à **Neuchâtel (Suisse)** et le droit suisse s'applique.

12. Contact

Pour toute question relative au concours :

 saintaubin2024@gmail.com